

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 73**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

---

**OBJET**

Port fluvial d'Arles : participation du Conseil départemental au financement de l'acquisition d'une grue à câbles

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Aménagement et Urbanisme  
04.13.31.22.37**

## CONTEXTE

Le développement du transport fluvial est déclaré d'intérêt général et inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement pour assurer une partie du report modal du fret routier dans le but de réduire les émissions des gaz à effet de serre.

Créé en 1984, le port fluvial d'Arles est un équipement public géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles (CCIPA) dans le cadre d'une convention de sous-traité passée avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Il constitue une véritable plateforme multimodale route/fer/mer/fleuve et possède une capacité d'accueil de navires jusqu'à 3 500 tonnes. Il assure plus de trente liaisons vers les pays de l'Est, le Maghreb, l'Europe du Nord et du Sud ou le Proche Orient.

Son trafic a été multiplié par dix en treize ans pour atteindre 500 000 tonnes en 2013 et un chiffre d'affaires de 2,2 M€ (en augmentation de 6,3 % par rapport à 2012).

A l'horizon 2020, le port estime que le trafic pourrait augmenter de 300 000 tonnes et qu'il pourrait être doublé d'ici 2030 pour atteindre 1 million de tonnes.

De 1997 à 2005, le Département a apporté un soutien financier de 1,416 M€ aux études et investissements réalisés par la CCIPA sur le port fluvial d'Arles.

Par délibérations du 30 mars et du 30 novembre 2012, le Département a décidé de participer à hauteur de 480 000 € au financement de la plate-forme portuaire prolongée du port, soit 16,22 % du coût total de l'opération.

Par délibération du 30 janvier 2015, le Département a décidé d'apporter un nouveau soutien de 200 000 € pour l'acquisition d'une grue hydraulique et d'un chariot élévateur.

## OBJET DU RAPPORT

Le port fluvial d'Arles occupe un marché de niche avec l'accueil de navires fluviomaritimes et le traitement de marchandises diverses en conventionnel. Les armateurs maintiennent une flotte arlésienne en Méditerranée et les frets peuvent encore se développer.

Dans ce contexte général porteur, le port fluvial d'Arles sollicite un cofinancement de l'Etat et des collectivités pour l'acquisition d'une grue à câbles mobile d'occasion visant à favoriser le développement de :

- l'activité de manutention des conteneurs, filière de niche à l'échelle du bassin et du territoire, qui représente une activité naissante non négligeable pour le port d'Arles avec un potentiel d'ici deux ans estimé à 2 500 EVP par an,
- l'activité de manutention des colis lourds avec l'objectif de doubler la capacité de la grue actuelle de 40 à 80 tonnes soit, avec une dizaine d'opérations par an, 800 tonnes annuelles.

## MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût d'acquisition de cette grue à câble est de 400 000 € selon le plan de financement prévisionnel proposé suivant :

- CCIPA : 160 000 €
- Etat : 80 000 €
- Région : 80 000 €
- Département : 80 000 €

Cette opération a été prise en compte dans le volet « poursuivre et optimiser les opérations d'infrastructures fluviales du CPIER 2015-2020 ».

Dans la continuité des aides que le Conseil Départemental a régulièrement apporté aux investissements du port fluvial d'Arles, sa participation financière au coût d'acquisition d'un nouvel outillage paraît totalement opportune.

## INCIDENCE FINANCIERE

La subvention attendue de 80 000 € correspondant à la participation du Département relève de l'Autorisation de Programme 2007-17016A, sur l'imputation budgétaire 204-64-204182 dont les crédits sont suffisants.

	Montant de l'AP en M52	Total affecté ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation	Nouveau total affecté en M52
AP 2007.17016A	680 000 €	544 248,39 €	80 000 €	624 248,39 €
Opération à créer Dont IB 204.64.204182		0	80 000 €	80 000 €

## PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'Aménagement du Territoire et à la Vie Associative, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

